

Calcul des bourses en collège et en lycée

mardi 14 avril 2015, par [Administrateur](#)

Le ministère de l'éducation nationale **met à disposition des parents d'élèves de collège un simulateur de droit à obtention d'une bourse dans le second degré** qui est accessible sur internet. Ce dispositif de simplification administrative a été annoncé par le Président de la République le 30 octobre 2014 et vise à répondre aux attentes des parents d'élèves de collège et de lycée, de l'enseignement public et privé sous contrat.

Pour les élèves lycéens à la rentrée 2015 :

<http://www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee>

Ou cliquer directement sur la bannière ci-dessous :



Pour les élèves collégiens à la rentrée 2015 :

www.education.gouv.fr/bourses-de-college

Ou cliquer directement sur la bannière ci-dessous :



En quelques clics, les parents pourront désormais savoir s'ils sont éligibles et ils obtiendront l'estimation du montant de la bourse.